



# Règlement RoCS 2023

## **ARTICLE I : TITRE**

Les **RoCS (Prix Récompenses Communication Santé)**, ont été créés par l'Association RCS, représentée par son CA en partenariat avec Prescription Santé.

*Pour RComSanté : Anne de Boismenu – 6, boulevard Jean Jaurès – 92100 – Boulogne*

*Pour PRESCRIPTION SANTE : Olivier Robichon – 66, rue de la Glacière 75013 – PARIS.*

## **ARTICLE II : BUT**

Les RoCS sont décernés une fois par an. Ils sont destinés à récompenser le travail des Equipes et des Directions de la Communication menant des campagnes annuelles de communication.

## **ARTICLE III : CANDIDATURES**

Ces prix sont ouverts à tous les adhérents de l'association (à jour de cotisation). Les agences de Relations Publiques ne peuvent pas présenter les projets de leurs clients mais elles peuvent présenter les projets de communication portés par leur agence.

Les 5 RoCS sont destinés à récompenser des actions et des campagnes menées tout au long de l'année en cours (fin 2022 / 2023) :

- **Communication Corporate** (marque entreprise)
- **Communication Externe** (pathologie et produit)
- **Communication Interne**
- **Communication Digitale**
- **Communication RSE**

Vous pouvez inscrire vos campagnes, vos initiatives et vos réalisations, dans 5 catégories distinctes en choisissant une catégorie par dossier. Si votre dossier concerne 2 catégories, vous pouvez cocher 2 cases (maximum), le jury se réservera la possibilité de réattribuer une catégorie pour chaque dossier.

Par ailleurs, vous pouvez présenter un DOSSIER PROJET différent dans chaque catégorie, soit 5 au maximum par entreprise ou organisme :

A ces 5 Prix s'ajouteront :

- **Le « Coup de Cœur »**
- **Le Prix spécial de Prescription Santé**
- **Le Grand Prix du Jury** (choisi parmi les 5 Lauréats des 5 catégories)

L'inscription des candidatures auprès de RComSanté est obligatoire. Elle sera acquise par la confirmation qui leur sera adressée à réception.

#### **ARTICLE IV : CALENDRIER**

- **Entre le 21 mars et le 3 mai** : Rendez-vous à l'adresse suivant pour compléter et envoyer votre dossier de candidature :  
<https://rcomsante.org/les-rocs-palmares/inscription-rocs/>  
**Pour être pris en compte, votre dossier doit intégralement être complété et envoyé en ligne sur le formulaire ci-dessus.**
- **Après le 3 mai / Juin** : Annonce des RoCS sur les réseaux sociaux et dans Prescription Santé Quotidien.
- **Lundi 19 juin** : Délibération avec le Jury des RoCS 2023.
- **Lundi 3 juillet - 18h30** : After Work et Soirée pour la 6<sup>e</sup> édition des **RoCS**.

#### **ARTICLE V : MONTANT**

La participation aux **RoCS** 2023 est gratuite pour les adhérents à jour de cotisation.

#### **ARTICLE VI : JURY ET ORGANISATION**

Le Président du jury est désigné chaque année de façon collégiale par le Conseil d'Administration de RComSanté et la Rédaction de Prescription Santé qui renouvelle et sélectionne les personnes choisies hors Conseil d'Administration de RComSanté. Les membres du Jury ne reçoivent aucune rémunération, leurs fonctions sont bénévoles.

#### **ARTICLE VII : ATTRIBUTION / REMISE DES PRIX**

Remise **lundi 3 juillet 2023 à 19h30** après l'After Work

Fait à Paris le, 21 avril 2023